

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

Le seize février 2021 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno ROUDET, 1^{er} adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2021

Présents :T.BARNIER, V.BATIER, H.BERENGER, M.BOIZARD, N.BRIAND,G.CHASSAGNON, C.DALLES, F.GUILLIER, AM LACHAISE, M.MARRANT, M.C MOSCA, C.MUTTE, J.POTIER, H RICHARD-MARTIN, B.ROUDET, B.VELU

Excusés: L. BANVILLET, A.BUHOT, V.COATTRENEC (procuration donnée à Anne-Marie LACHAISE), O.MALL, G.PEYLIN (procuration donnée à Bruno ROUDET), K.SIAUVE (Procuration donnée à Béatrice velu),L.VERGUIN (procuration donnée à Myriam MARRANT).

Le compte rendu de la séance du 19/01/2021 est approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Bruno ROUDET propose Monsieur Guillaume CHASSAGNON, adopté à l'unanimité

Monsieur le 1^{er} adjoint ouvre la séance, en rendant un hommage à Monsieur Roger Bouzon, papa de Ghislaine PEYLIN, la maire, qui est décédé cette nuit et l'ensemble du conseil municipal adresse ses condoléances à la famille.

Monsieur le 1^{er} adjoint donne l'information au conseil municipal que la route des Gorges est toujours barrée, cette route dessert le quartier de Tolvon et le délai de réparation de cette route n'est pas connue à ce jour.

Beaucoup de félicitations ont été reçues suite à la diffusion des vœux avec des playmobil.

Monsieur le 1^{er} adjoint fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°26/2020 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire :

Décision 03/2021: Convention d'occupation précaire local commercial à la société BIK'ASSIST

Décision 04/2021: Contrat de cession du concert de Fred Brousse & Elina Jones le 09/04/2021

Décision 05/2021 : Contrat de cession du spectacle Meli-Mômes le 05/02/2021

Décision 06/2021 : Contrat de cession du spectacle Freak Show le 05/03/2021

Décision 07/2021 : Avenant N°1 au lot 8 . Aménagement de la ludothèque

Décision 08/2021 : Avenant N°1 au lot 5 . Aménagement de la ludothèque

Décision 10/2021 : Convention de mise à disposition d'un agent de développement sportif- initiation rugby-Ecole élémentaire

Décision 12/2021 : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voirie, des réseaux, des espaces verts et des modes de cheminements doux pour l'OAP Rossignol.

Décision 13/2021 : Mission de coordination SPS pour l'aménagement VRD de l'OAP Rossignol

1/ Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur Bruno ROUDET rapporteur, informe l'assemblée que le compte administratif de la commune est conforme au compte de gestion du Trésorier Principal de Voiron, et propose d'approuver le compte de gestion du budget principal pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du Trésorier Principal.

2/ Vote du compte administratif 2020 du budget principal

Monsieur Bruno ROUDET, rapporteur,

expose l'exécution du Compte Administratif 2020

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				850 870,82		850 870.82
Opérations de l'exercice	1 700 435.07	2 252 455.99	1 622 526.88	1 011 043.93	3 322 961.95	3 263 499.92
Résultats de l'exercice		552 020.92	611 482.95		59 462.03	
Restes à réaliser	0	0	372 417.77	200 298.86	372 417.77	200 298.86
RESULTATS DE CLOTURE		552 020.92		239 387.87		

précise, que ce compte administratif est conforme au compte de gestion du Trésorier de Voiron.

reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, et que Monsieur Bruno ROUDET a été désigné, à l'unanimité, pour présider le vote du compte administratif, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

vote le compte administratif 2020 du budget principal à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

3/ Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Monsieur Bruno ROUDET, rapporteur, explique que le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2020 du budget principal doit faire l'objet d'une affectation.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget principal, et constatant que le Compte Administratif laisse apparaître un solde de fonctionnement de 552 020.92 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent 2020 soit 552 020.92 € au financement des dépenses d'investissement, article 1068.

4/ Attribution des subventions allouées aux associations au budget principal 2021

Monsieur Bruno ROUDET rapporteur, rappelle à l'assemblée que les subventions aux associations privées, inscrites au budget primitif, doivent faire l'objet d'une délibération.

Ainsi il expose à l'assemblée le tableau des subventions étudié lors des réunions de travail du Conseil municipal et propose au vote les subventions suivantes :

A.I.C.A Coublevie Crossey	570,00
Amicale boules	1 350,00
FNACA	140,00
Dauphins de Crossey « Basket »	1 400,00
Chorale la "Stéphanelle"	650,00
Chorale Amis Voix, art et musique en Pays Voironnais	150,00
Club des Gentianes	700,00
Les Pommes Dauphines	100,00
Crèche les zébulons	112 600,00
Dynamique Gym	500,00
As Crossey Football	2 600,00
Karaté Club	900,00
Tennis Club de Crossey	1 800,00
M.P.T	13 000,00
Animation Expression Jeunes	67 000,00
Ludothèque	10 000,00
Ski club	1 250,00
Tennis de Table	1 150,00
Ski nordique Chartrousin	100,00
Ça bulle au Village	550,00
Collectif demain	500,00
Subvention exceptionnelle COVID	3 000,00
LAEP Bulle de jeux	300,00
Club du chien de défense et d'utilité de Chartreuse	250,00
TOTAL SUBVENTIONS	220 560,00

Mesdames BRIAND Nadège, COATTRENEC Véronique, LACHAISE Anne Marie, MOSCA Marie Christine, et Monsieur CHASSAGNON Guillaume ne prennent pas part au vote.

Après avoir entendu et délibéré

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions ci-dessus désignées.

S'engage à inscrire la somme de 220 560,00 € à l'article 6574 du budget primitif 2021 du « budget principal ».

5/ Autorisation de signature de la convention avec l'association de l'AEJ

Monsieur Bruno ROUDET, rapporteur, rappelle que la commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaît un intérêt local à l'association AEJ dont le siège social est à Saint Etienne de Crossey, Mairie de St Etienne de Crossey, 134, rue de la mairie.

Il expose le projet de convention établissant les modalités de versement de la subvention de 77 000 € à l'association « A.E.J » pour l'année 2021 dont 10 000 € à la ludothèque.

Ce projet de convention est proposée au vote de l'assemblée.

Après avoir délibéré ,le Conseil Municipal , à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer cette convention.

6/ Autorisation de signature de la convention avec l'association multi accueil les Zébulons

Monsieur Bruno ROUDET, rapporteur, rappelle que la commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaît un intérêt local à l'association Multi-accueil « Les Zébulons », dont le siège social est à Saint Etienne de Crossey, Chemin des écoliers.

Il expose le projet de convention établissant les modalités de versement de la subvention de 112 600 € à l'association Multi-accueil « les Zébulons » pour l'année 2021 et propose au vote de l'assemblée le présent projet de convention.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer cette convention.

7/ Vote des taux communaux

Monsieur Bruno ROUDET, rapporteur, explique que l'augmentation des bases de fiscalité fixée par l'Etat pour 2021 permet, à taux constant, de générer un produit fiscal attendu supplémentaire, du fait d'une augmentation automatique des bases par l'Etat de 0.2% .

Il est précisé que les dispositions de la réforme de la taxe d'habitation n'autorisent plus le Conseil Municipal à modifier le taux de taxe d'habitation. Il reste figé au taux de l'année 2019 soit 11% qui continuera à s'appliquer pour les résidences secondaires.

Pour rappel, la taxe d'habitation a été supprimé pour 80% des contribuables, pour les 20% restants, la suppression de cet impôt s'effectuera en trois années jusqu'à 2023 (30% en 2021, 65% en 2022 et la totalité en 2023)

Dès 2021, la perte de recettes pour les communes sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

La commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB (15,90%), qui viendra s'additionner au taux communal (20,94%).

Le 1^{er} adjoint propose de maintenir les taux communaux de l'année précédente , soit :

- Taxe du Foncier Bâti 36.84 %
(Le taux de la taxe sur les propriétés bâties 2021 est égal à la fusion des taux de 2020 des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties).
- Taxe du Foncier Non Bâti 45,86 %

Après avoir entendu et délibéré :

VOTE à l'unanimité pour l'année 2021 le taux des contributions directes locales, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent :

- Taxe du Foncier Bâti 36.84 %
(Le taux de la taxe sur les propriétés bâties 2021 est égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties).
- Taxe du Foncier Non Bâti 45,86 %

8/ Vote du budget primitif 2021

Monsieur Bruno ROUDET,

PRESENTE, le budget primitif communal du budget principal :

Section de Fonctionnement	2 281 700.00 €
Section d'investissement	2 088 532.65 €

CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION BP 2020-2021
011 - Charges à caractère général	525 920 €	552 300 €	26 380,00 €
012 - Charges de personnel	801 500 €	870 260 €	68 760,00 €
014 - Atténuations de produits	10 311 €	12 000 €	1 689,00 €
022 - Dépenses imprévues		5 000 €	5 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 600 €	106 000 €	- 1 600,00 €
65 - Charges de gestion courante (subventions, indemnités)	402 770 €	405 360 €	2 590,00 €
66 - Charges financières	12 710 €	9 500 €	- 3 210,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 320 €	2 000 €	680,00 €
Total	1 862 131 €	1 962 420 €	100 289,00 €

CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	
013 - Remboursement rémunération personnel	9 823,40 €	20 000,00 €	10 177 €
70 - Produits des services	92 100,00 €	104 400,00 €	12 300 €
73 - Impôts et taxes	1 691 200,00 €	1 725 200,00 €	34 000 €
74 - Dotations / participations	338 000,00 €	342 100,00 €	4 100 €
75 - Produits gestion courante (locations salle, assurances)	89 876,60 €	90 000,00 €	123 €
Total	2 221 000 €	2 281 700 €	60 700 €

1 962 420 €	dépenses estimées		
319 280 €	virement potentiel à la Section d'Investissement	2 281 700 €	Recettes estimées
2 281 700 €		2 281 700 €	

	Dépenses		Recettes	
	Investissement	372 417,77 €	RAR de 2020	200 298,86 €
91 100 €		remboursement capital des emprunts	319 280 €	Autofinancement (virement section fct)
1 628 614,88 €		Investissements 2021	552 020,92 €	Affectation Résultat fct. 2020 reporté
			239 387,87 €	Excédent invt 2020 reporté
			90 000 €	FCTVA
			70 000 €	Taxe d'aménagement
			251 905 €	subventions
			106 000 €	Amortissement
			259 640 €	Emprunt
TOTAL		2 088 532,65 €	2 088 532,65 €	

Après en avoir délibéré , le budget primitif est voté à l'unanimité.

9/ Autorisation de signature d'une convention de prestations de services avec le Pays Voironnais

L'Unité des Exploitations des Espaces Publics du pays Voironnais met à disposition des communes ses compétences et ses équipements pour réaliser des travaux d'entretien de voirie et de maintenance de l'espace public. La précédente convention signée avec le Pays Voironnais est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. Le Pays Voironnais a voté le 15 décembre 2020 en Conseil communautaire les tarifs 2021 ainsi que la convention des prestations de services qui encadre leurs interventions.

Bruno ROUDET propose au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette nouvelle convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame La Maire à signer la convention de prestation de services avec le Pays Voironnais.

10/ Mandatement CDG386 Contrat cadre de prestations sociales. Offres de titres restaurant pour le personnel communal

Bruno ROUDET informe l'assemblée que le Centre de gestion de l'Isère procède à une consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Isère qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 71 et 20.

Le CDG 38 propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des collectivités, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Le contrat sera pour une durée de 4 ans, à effet du 1er janvier 2022.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité que la commune charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial et autorise Madame la Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11/ Désignation de délégués pour le groupe de pilotage agriculture-alimentation- forêt au sein de la CAPV

Le Pays Voironnais à créé un groupe de pilotage agriculture, alimentation et forêt et sollicite le Conseil municipal pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour participer à ce groupe de pilotage

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Monsieur Thibaud BARNIER , délégué titulaire
Monsieur Hubert BERENGER, délégué suppléant.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

Bruno ROUDET informe que la maquette, réalisée par la société Imageurs, pour le nouveau site de la commune est terminée.

Cette société gère également les adresses mails de la commune et les noms de domaine.

Le 1^{er} adjoint rappelle le départ à la retraite de Madame Catherine BLANC, DGS.

Le policier municipal a effectué 2,5 jours d'information, dans les classes de l'école élémentaire sur les risques d'internet sous forme de vidéos, un bilan sera fait dans 1 mois avec les élèves.

Le policier municipal a travaillé également sur les différents dépôts sauvages constatés sur la commune.

Un rendez-vous est pris également avec les services de la gendarmerie pour des informations sur la vidéosurveillance.

Pour le projet de zone bleue , une enquête sera lancée auprès des commerçants pour connaître leurs attentes en matière de stationnement.

Le 1^{er} adjoint communique les dates des prochaines élections régionales et départementales, qui sont les 13/06 et 20/06/2021.

-Commission urbanisme -Logement :

-Pose du garage à vélos , à déterminer l'emplacement ,dans l'enceinte du gymnase ou à l'extérieur, si dans l'enceinte, il sera considéré comme un ERP avec l' obligation de déposer un PC et de recourir à un architecte.

Une première réunion va se tenir avec Alp'Etudes pour l'OAP Rossignol.

Acquisition de parcelles dans des espaces naturels sensibles, le pays voironnais préempte systématiquement ces parcelles, il est prioritaire.

Information relative à la grange Juliette, l'Etat est le curateur de cette propriété, mais les travaux de sécurisation doivent être réalisés par la commune.

Pour l'entretien du ruisseau su Sceyx, un courrier a été envoyé au SYMBHI et aux différents propriétaires riverains.

La commune est volontaire pour être commune pilote pour la mise en place de la dématérialisation des autorisations du droit des sols, une formation est prévue à cet effet pour l'agent en charge de l'urbanisme. La dématérialisation sera progressive , en premier cela concernera les CU après les DP, pour terminer par les PC.

Le PC de Bouygues est retravaillé avec l'aide de l'architecte conseil et de la commission urbanisme.

-Commission Travaux :

Les travaux relatifs à l'agrandissement de la garderie sont à l'arrêt, la chappe au sol n'étant pas sèche, le sol ne peut être posé, pour autant la date de réception des travaux est maintenue à ce jour.

La réception a été effectuée pour les travaux au centre Bourg.

Un rendez-vous est fixé le 11/03 prochain avec un expert pour la fuite constatée au gymnase.

-Commission enfance jeunesse :

Les assistantes maternelles ont été reçues par rapport à leur participation au RAM.

Aucune classe ne devrait fermer à la prochaine rentrée scolaire.

-Commission Vie du Village-Actions culturelles-Communication

A l'occasion de la St Valentin, la commission a proposé aux habitants de diffuser des messages sur le panneau lumineux.

Le prochain numéro des Echos de Crossey sortira la première semaine de Mars.

La commission souhaite mettre en place l'opération « sourires » en demandant des photos aux commerçants et qui seront diffusées ensuite sur les Echos.

Le troc aux plantes aura lieu le 25 avril prochain.

La saison culturelle est compliquée avec le contexte sanitaire actuel, ainsi plusieurs spectacles ont du être reportés.

Commission association-économie-environnement :

Un nouveau règlement a été mis en place pour le marché du jeudi avec des emplacements définis pour chacun des marchands.

Une rencontre est prévue avec le Collectif Demain pour échanger sur leurs projets.

Pour le schéma vélo, la commune est en attente d'une réponse du pays voironnais sur une étude de faisabilité.

Un temps d'échange est prévue le 3 mars prochain pour l'élaboration du budget participatif.

Prochaine réunion du conseil municipal le 23 mars 2021 à 20h30

Clôture de la séance à 23 h 30
